

REGLEMENT DES FOULÉES JAZY 2027

Dimanche 14 mars 2027 - Parc départemental Georges-VALBON - La Courneuve (93)

Article 1 – Organisation

Les Foulées Jazy sont co-organisées par le Comité Départemental d'Athlétisme de Seine-Saint-Denis et le CA Montreuil 93, le dimanche 14 mars 2027 au Parc départemental Georges-VALBON à La Courneuve (93). Elles comprennent une animation pour enfants, quatre courses et une marche solidaire. Les co-organisateurs peuvent adapter le programme pour des motifs techniques, réglementaires ou de sécurité.

Pour contacter l'organisation, envoyez un message électronique à l'adresse lesfouleesjazy2027@orange.fr :

Article 2 – Programme

Plusieurs courses sont proposées au programme : un 10km, un 5km, un Mile, des courses pour les jeunes et une marche solidaire.

Horaire prévisionnel :

Départ	Épreuve	Public	Tarif
10h00	1400m – animation non chronométrée	Éveil athlétique et poussins	Gratuit
10h20	2700m	Benjamins et minimes	Gratuit
10h45	10km	Cadets et plus	20€ / 18€ FFA
11h00	Marche solidaire	Tous publics	5€ - 3€ reversé à une association (voir en fin de règlement)
12h15	5km	Cadets et plus	15€ / 13€ FFA
13h00	Mile (1609 m)	Cadets et plus	5€ / 3€ FFA

Article 3 – Participation et catégories

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée FFA ou étant en possession du certificat « Parcours Prévention Santé »

Les courses du mile, du 5 km et du 10 km sont ouvertes à partir de la catégorie cadet.

Le 2700 m est réservé aux benjamins (2014 et 2015) et minimes (2012 et 2013)

Le 1400 m constitue une animation non chronométrée, sans classement, adaptée aux enfants des catégories éveil athlétique et poussins ; son format effectif sera aménagé pour respecter les prescriptions fédérales relatives aux plus jeunes. Les mineurs doivent disposer de l'autorisation de leur représentant légal. Les années de naissance seront celles des catégories FFA en vigueur à la date de la manifestation.

Article 4 – Inscriptions et tarifs

Les deux épreuves jeunes sont gratuites.

Le tarif d'inscription du mile est de 5€, celui du 5 km de 15€ et celui du 10 km de 20€.

Une réduction de 2€ est accordée aux licenciés FFA éligibles, sur vérification d'une licence en cours de validité.

Le tarif et les modalités d'inscription de la marche solidaire seront communiqués ultérieurement.

Les inscriptions sont nominatives et ne sont validées qu'après réception des justificatifs requis et paiement éventuel. La plateforme et les dates limites d'inscription seront annoncées par les co-organisateurs.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre les éléments suivants ;

- Le bulletin d'inscription papier ou le bulletin en ligne sur le site internet complété
- La copie de la licence en cours ou de l'attestation PPS validé
- Le règlement par carte sur le site internet ou par chèque à l'ordre de CA Montreuil 93

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré

Les inscriptions peuvent être faites au choix par envoi par courrier postal du dossier complet à l'adresse suivante : CA Montreuil 93, 21 rue des Grands Pêcheurs, 93100 Montreuil ou sur le site internet de ADEOCHRONO

La clôture des engagements est fixée au dimanche 7 MARS

L'inscription sur place est également possible le jour de la course (majoration de 5 €) au plus tard ¾ heure avant le départ des différentes épreuves.

Article 5 pour le – Licences et prévention santé

Les coureurs doivent produire les justificatifs prévus par la réglementation FFA applicable le 14 mars 2027. Pour les majeurs non titulaires d'une licence admise en compétition, le Pass Prévention Santé (PPS) valide sera demandé lorsque requis. Le Parcours Prévention Santé mis en place par la FFA est consultable (<https://pps.athle.fr>)

Les mineurs non licenciés devront satisfaire aux règles du questionnaire de santé et, le cas échéant, du certificat médical, avec autorisation parentale. Aucun départ ne sera autorisé sans dossier réglementaire conforme.

Article 6 – Parcours et accueil des coureurs

L'accueil des coureurs est organisé sur les ite de la course dans le parc VALBON au village de la course situé à proximité du boulodrome près l'entrée du parking Tapis – vert (avenue Waldeck Rochet à la Courneuve)

Un espace vestiaire est disponible le jour de la course

Les parcours seront balisés à l'intérieur du parc VALBON sans circulation automobile ou de véhicules motorisés.

Les participants doivent suivre l'itinéraire officiel, respecter les signaleurs, les autres usagers et les consignes de sécurité. Les plans, éventuels ravitaillements et zones de départ et d'arrivée seront annoncés avant l'épreuve.

Le mile, le 5km et le 10 km sont homologués conformément au règlement et labelisés Régional FFA

Aucun accompagnateur (coureur, vélo) n'est autorisé sur le parcours. Tout athlète accompagné est susceptible d'être disqualifié.

Article 7 – Dossards

Le retrait des dossards se fait sur le site de la course à proximité de la ligne de départ sur présentation de sa licence de l'année en cours ou d'une copie du certificat PPS valide (1 an) et d'une pièce d'identité :

- Samedi 13 mars de 14 h à 18 heures
- Dimanche 14 mars à partir de 8 heures

Les dossards des courses chronométrées sont personnels et doivent être portés de façon visible sur la poitrine. Toute cession sans accord préalable des organisateurs est interdite.

Une dépose de sacs est organisée pour les coureurs à partir de 08h00, le dimanche à proximité du départ. Le dépôt et le retrait se font sur présentation du dossard. La responsabilité du comité d'organisation ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte ou de vol.

Article 8 – Chronométrage et résultats

Les épreuves de 2700 m, du mile, du 5km et du 10km sont chronométrées et classées selon les règles applicables. L'animation de 1400 m n'est ni chronométrée ni classée. Les résultats seront diffusés sur les supports désignés par l'organisation.

Article 9 – Récompenses

Les modalités de récompense des courses chronométrées seront précisées avant la manifestation. Tous les enfants de l'animation seront valorisés sans distinction de performance.

Article 10 – Marche solidaire

La marche solidaire débute à 11h00. Elle est ouverte à tous, sans chronométrage ni classement. Les enfants restent sous la responsabilité d'un adulte. La distance, les conditions financières éventuelles et la cause soutenue seront précisées avant l'ouverture des inscriptions.

Article 11 – Sécurité et secours

Un dispositif de sécurité et de secours adapté sera mis en place. Les participants doivent suivre les instructions des signaleurs, secouristes et organisateurs. Ces derniers peuvent arrêter un participant ou interrompre une épreuve si la sécurité l'exige.

Article 12 – Environnement

Les participants s'engagent à préserver le Parc départemental Georges-VALBON, à rester sur les parcours autorisés et à déposer leurs déchets dans les zones prévues.

Article 13 – Assurances et responsabilité

Les co-organisateurs disposeront des garanties de responsabilité civile réglementaires. Une garantie individuelle accident est recommandée aux participants. Les pertes et vols d'effets personnels relèvent du droit commun et des responsabilités légalement établies.

Article 14 – Annulation, désistement et remboursement

14.1 Désistement individuel – Une demande motivée par une blessure ou une maladie empêchant la participation, accompagnée d'un certificat médical, peut être adressée au plus tard le 07 mars 2027 inclus. Après validation, le droit d'engagement est remboursé à 100%, hors frais de plateforme non récupérables clairement indiqués lors de l'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement n'est prévu, sauf décision exceptionnelle des co-organisateurs.

14.2 Absence et dossier incomplet – L'absence au départ, l'abandon ou la non-présentation des pièces réglementaires exigées ne donnent pas droit à un remboursement.

14.3 Annulation par les co-organisateurs – Si l'annulation définitive est imputable aux co-organisateurs, les droits d'engagement sont intégralement remboursés. En cas de force majeure, de décision administrative ou de danger extérieur, les conditions de remboursement seront communiquées selon les dépenses irréversiblement engagées et dans le respect des dispositions légales applicables.

14.4 Report – En cas de report, l'inscription reste valable pour la nouvelle date. Les personnes indisponibles pourront demander un remboursement selon les modalités communiquées, sans préjudice de leurs droits légaux.

14.5 Procédure – Les demandes écrites préciseront le nom, le prénom, l'épreuve, la référence d'inscription et les justificatifs utiles. Les remboursements acceptés seront effectués si possible par le moyen de paiement initial, sous 30 jours après validation.

Article 15 – Droit à l'image

La captation et la diffusion de photographies ou vidéos respectent les droits des participants, en particulier ceux des mineurs. Les modalités d'autorisation et d'opposition seront précisées dans les informations d'inscription.

Article 16 – Données personnelles

Les données sont traitées pour les inscriptions, la sécurité, le chronométrage et les résultats, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les informations relatives aux responsables du traitement, durées de conservation et exercice des droits seront fournies lors de l'inscription.

Article 17 – Acceptation

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les co-organisateurs pourront le compléter pour se conformer aux textes et prescriptions en vigueur, sous réserve d'en informer les participants.

Co-organisateurs : Comité Départemental d'Athlétisme de Seine-Saint-Denis et CA Montreuil 93.

Idée pour la marche solidaire, nous pourrions reverser l'intégralité des frais d'inscription à, tels que :

- Pour la lutte contre la précarité et l'exclusion : Secours Populaire,
- Pour le droit des femmes et l'égalité : Sos Femmes Seine-Saint-Denis,
- Pour l'aide humanitaire et l'urgence locale : La Croix-Rouge Française.
- Option Environnement :
 - o Des projets écologiques et solidaires : L'Association Territoires,
 - o Environnement 93.
- Option Santé :
 - o Le Comité Départemental Handisport de Seine-Saint-Denis,
 - o Les associations partenaires de l'Accueil Santé du 93.